


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20251703-05 Du 17 mars 2025 ACQUISITION MAISON VALEYRE</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	12.03.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.03.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

Absents : CHATAING P - PITAVY A - DAURELLE T (3)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

ACQUISITION MAISON VALEYRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la commune se porte acquéreur de la maison Valeyre et de son jardin.

La maison est située au 44 de la route nationale, en plein centre bourg, section AB n° 195, aux abords immédiats de la place de Vialle. Elle se compose d'un rez de chaussée avec un accès plain-pied et de deux étages, chaque niveau ayant une surface d'environ 120 m². Le jardin, cadastré section AB n° 176, d'une surface d'environ 400 m², jouxte le clos Folléas dont la commune est déjà propriétaire. L'ensemble est en vente depuis plusieurs années. Le bâtiment est vétuste mais conviendrait parfaitement pour accueillir des dentistes, la commune ayant été démarchée ces derniers par des **chirurgiens-dentistes** désireux de s'installer à Usson, notamment attirés par le classement en ZFR de la commune en juillet dernier.

Prix proposé pour l'ensemble : 25 000 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Accepte** l'achat de la maison cadastrée section AB n°195 et de son jardin, parcelle cadastrée section AB n° 176 pour le prix de **25 000 €** ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 18 mars 2025.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--